



Communiqué du 11/05/2017

Relaxe des enseignantes de Vieille Brioude : un soulagement pour tous les enseignants un point d'appui contre les ingérences extérieures dans l'école

Les médias nationaux s'en étaient fait écho, deux enseignantes de l'école de Vieille Brioude en Haute-Loire avaient été victimes des poursuites de la part d'une parente d'élève appuyée par le maire et l'adjointe aux affaires scolaires du village, au prétexte qu'un élève aurait été victime de «violences sur mineur de moins de 15 ans par personne ayant autorité».

Lors du procès du 4 avril, l'avocat des enseignantes, qui a été mis à leur disposition par la FNEC FP-FO, a démontré que le dossier de l'accusation était vide, car il ne reposait que sur des déclarations d'élèves de moins de 7 ans dont les dépositions étaient contradictoires voire invraisemblables.

La FNEC FP-FO se fait donc l'écho du soulagement des enseignantes concernées, mais aussi de tous les enseignants qui s'étaient dressés contre cette mise en cause via la justice, ulcérés que des enseignantes pourtant irréprochables puissent se retrouver sur les bancs d'un tribunal correctionnel pour des actes sibyllins. Ainsi, il avait été requis deux mois de prison avec sursis contre une des enseignantes au motif qu'elle aurait dit à ses élèves de Cours Préparatoire : «*les limaces, on se dépêche*».

La FNEC FP-FO déplore la multiplication de ce type d'affaires qui est le résultat de l'ingérence des élus politiques et de certains parents d'élèves dans l'école, dans le contenu et les méthodes d'enseignement des professeurs. La FNEC FP-FO souligne que cette ingérence a été développée par la réforme des rythmes scolaires, la mise en place des Projets éducatifs de Territoire prévus dans la loi de refondation de l'École.

La FNEC FP-FO ne peut que faire sienne la conclusion du communiqué du SNUDI-FO de Haute-Loire :

LA MEILLEURE DES RÉPONSES : ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

Le SNUDI FO 43 ne peut qu'engager tous les enseignants, tous les personnels à prendre leur carte à FORCE OUVRIÈRE.

C'est l'assurance comprise dans l'adhésion syndicale d'être défendu individuellement par des avocats compétents et performants.

C'est en définitive et de manière plus générale, la meilleure défense possible pour résister à toutes les ingérences, toutes les mises en cause qu'elles viennent des élus politiques, de la FCPE et de leurs amis.

La FNEC FP-FO invite toutes ses structures à faire leur cet appel à l'adhésion et au développement des syndicats FORCE OUVRIÈRE.